



REGLEMENT CONCOURS PHOTO

La Commune de Boissise la Bertrand et le Conseil des aînés organisent jusqu' au 21 novembre 2016, un concours photo amateur et gratuit.

**« A LA RECHERCHE DE L'INSOLITE,
L'ŒIL AUX AGUETS A BOISSISE »**

A travers vos photos, faites-nous redécouvrir notre village!

La participation au concours photo entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Le thème :

La commune et le Conseil des aînés ont décidé d'organiser un concours photo sur le thème « *A la recherche de l'insolite, l'œil aux aguets à Boissise* ». Ce concours a pour but de mettre en valeur le territoire de notre commune en apportant un nouveau regard au travers de points de vue originaux, de scènes inédites, d'angles insolites, d'images artistiques...L'ensemble des photographies conforme à ce règlement seront exposées à la Recellerie sur le week-end des 25,26 et 27 novembre 2016

Conditions de participations :

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne majeure ou mineure

(disposant d'une autorisation de son représentant légal), habitant le village. Exception faite pour les membres du jury et de leur famille (parents, enfants). Chaque participant s'engage à envoyer une ou deux photographies dont il est l'unique auteur.

Le concours est ouvert à compter du 13 juin 2016. La date limite d'envoi des photographies est fixée au lundi 21 novembre 2016 à 19h.

Aucune personne morale ne peut participer au concours

Les photographies seront acceptées uniquement au format papier photographique A4 brillant ou mat (250 g/m²). Les épreuves seront en couleur ou noir et blanc et devront être adressées en Mairie sous enveloppe cachetée libellée à l'adresse suivante

Concours photo
Mairie de Boissise la Bertrand
77350 Boissise la Bertrand

Chaque épreuve devra comporter au dos, nom, prénom, ainsi que les coordonnées postales et téléphoniques de leur auteur. Un titre devra figurer au dos de la photo. Un bulletin de participation dûment rempli sera joint à l'envoi.

Il est précisé qu'aucune retouche sur les photos n'est autorisée (cf bulletin de participation)

Les candidats s'engagent à renoncer à tous droits sur les clichés qui resteront la propriété de la municipalité, celle-ci pourra les utiliser dans le cadre d'expositions ou de toute autre destination (calendrier, site internet ...). A chaque utilisation des photos le nom de son auteur apparaîtra.

Les personnes inscrites garantissent que les créations proposées sont originales et inédites et sont conscients de l'interdiction de reproduire une œuvre existante.

D'autre part, aucune personne, identifiable ou objet signalé (plaque d'immatriculation...) ne devra apparaître sur les photos remises pour éviter

tout problème de droit à l'image et de confidentialité

Organisation du concours

Le Jury présidé par Monsieur le Maire est composé de 5 personnes il se réunira lors de l'exposition pour attribuer le prix spécial du jury à un lauréat.

Du fait de l'interdiction de concourir pour les membres de leur famille les personnes choisies comme Jury devront être nommées dès le lancement du concours.

Le public enfant et adulte pourra par un vote durant l'exposition, désigner le prix du public adulte et le prix du public enfant en choisissant parmi les œuvres exposées sous ces deux catégories, un lauréat dans chacune d'elles.

Dans chacun des prix deux accessits pourront compléter le palmarès.

Les votes pour les prix du public seront clos à 16h00 le Dimanche 27 novembre 2016

Chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul prix par catégorie.

La remise des prix se déroulera à la suite de la manifestation le dimanche 27 novembre à 17h00.

Les photographies sélectionnées au palmarès feront l'objet d'un affichage permanent en mairie et à la Recellerie. Elles pourront faire l'objet d'un tirage spécial sous forme commerciale ou non qui reste à définir : calendrier, presse book...

BULLETIN DE PARTICIPATION (à joindre obligatoirement à l'enveloppe)

Nom _____ Prénom _____ Âge _____

Adresse _____

Tél. _____ Courriel _____ @ _____

Photo 1 Titre _____

Photo 2 Titre _____

Je soussigné(e) photographe amateur reconnait

1) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière.

2) l'exactitude des informations communiquées.

3) n'avoir pas retouché(e) mes photos à l'aide de logiciels de traitements photographiques

3) Renoncer à tout droit sur mes photos

4) Reconnaître que mes photos sont originales et ne sont pas des copie ou des reproductions d'œuvres existantes

Fait à : _____ le : _____ signature : _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable

Père

Mère

Nom _____ signature _____

Autorise mon fils, ma fille (*razer la mention inutile*) _____
à participer au concours photo «*Boissise à la recherche de l'insolite... »*